

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2107

présenté par

M. Muller, Mme Le Pen, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'article 44 sur la loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022. Ce rapport se prononce sur la bonne compréhension de l'offre des services d'aides à domiciles par les usagers. Il se prononce également sur l'opportunité d'harmoniser les services d'aides à domicile, dans un souci de compréhensions optimale pour les usagers et leur famille.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis la consultation sur le « Grand âge et autonomie » dirigée par Dominique Libault en 2018-2019 à la demande du Premier ministre, les citoyens français ont exprimé clairement leur préférence pour vieillir chez eux le plus longtemps possible. La pandémie de santé a largement confirmé cette aspiration. Selon un sondage mené par Odoxa en mai 2021, 80 % des Français

attendent des politiques liées à l'autonomie qu'elles soutiennent le maintien à domicile. Alors que le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie est appelé à augmenter de manière significative (passant de 1 330 000 personnes en 2015 - en termes de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie - à 1 595 000 en 2030 et 2 040 000 en 2050 selon les projections de la DREES), l'offre actuelle de services à domicile présente diverses vulnérabilités qui entravent une réponse adéquate. Les modèles de financement des services se révèlent souvent inappropriés, engendrant une offre insuffisante sur le territoire et ne couvrant pas tous les besoins.

De plus, la diversité des catégories de services à domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD) complique la coordination entre les prestations d'aide et de soins, rendant l'offre difficile à comprendre pour les personnes concernées. Un rapport est donc nécessaire afin d'avancer vers la simplification de ces services.